

7. Les archives municipales

Ces archives comprennent à la fois des archives appartenant en propre à la collectivité (registres de délibérations, dossiers constitués par les services municipaux) et des archives d'état, dont la commune est dépositaire (état civil et cadastre).

Série A : Lois et actes du pouvoir central

Elle rassemble les lois, édits et ordonnances (*Bulletin des lois, Moniteur, Journal officiel..*).

Série B : Actes de l'administration départementale

Elle accueille les actes du département, des préfets, des sous-préfets et le *Recueil des actes administratifs* de la préfecture.

Série C : Bibliothèque administrative

Sont rassemblés ici les ouvrages et les revues concernant l'administration, les journaux ou encore les annuaires. Le chercheur pourra y trouver une documentation importante, mais très variable d'un service à un autre.

Série D : Administration générale de la commune

On y trouve les archives provenant de l'activité de la commune : délibérations du conseil municipal et des différentes commissions municipales, dossiers établis à l'occasion des sessions du conseil municipal, arrêtés du maire, registres de correspondance, actes soumis à l'enregistrement, livre d'or, procès intentés à la commune ou engagés par elle, assurances. Cette série représente une source essentielle pour les chercheurs, car elle couvre tous les aspects de la vie municipale (économique, sociale, politique..).

Série E : État civil

Cette série regroupe les registres d'état civil et les tables décennales. Elle intéresse, en particulier, les généalogistes et les historiens démographes.

Série F : Recensements ; commerce et industrie ; agriculture

Les documents concernent les recensements de la population, le commerce, l'industrie, l'agriculture et le travail.

Série G : Contributions ; administrations financières

On y trouve les documents concernant les impôts directs et extraordinaires. C'est donc dans cette série que sont conservées les différentes composantes du cadastre : atlas, états de sections, matrices, qui offrent un intérêt exceptionnel pour le chercheur. Ces atlas cadastraux complètent les plans de la série O. D'abord documents fiscaux, puisqu'ils servent à l'assiette de l'impôt foncier, au stade d'archives, les documents cadastraux intéressent archéologues, géographes ou onomasticiens.

Série H : Affaires militaires

Elle rassemble les documents relatifs au recrutement militaire, à la garde nationale, aux sapeurs-pompiers, ainsi qu'aux guerres (occupation étrangère, relations de la municipalité avec les chefs de corps ennemis, réquisitions, emprunts de guerre, indemnités aux victimes, dommages de guerre...). Cette série est essentielle pour l'histoire militaire, mais aussi pour l'étude de la population masculine du lieu.

Série I : Police

Elle contient les archives concernant les polices générale et locale, la justice, les prisons, les dépôts de mendicité et l'hygiène publique. Les chercheurs trouveront, à la fois, des éléments sur l'histoire judiciaire, sanitaire et sociale.

Série K : Élections ; personnel municipal

Le chercheur trouvera des renseignements sur les diverses élections (nationales et locales), sur les municipalités qui se sont succédées et sur les agents municipaux (un dossier par individu).

Série L : Finances de la commune

Cette série, riche et pourtant peu exploitée, comprend les documents sur les budgets, les comptes, l'octroi, les droits et les taxes.

Série M : Édifices communaux

Série la plus volumineuse et la plus consultée. On trouve de nombreux plans d'architectes, dossiers de construction et d'entretien des bâtiments municipaux, des établissements de culte, des établissements charitables ou d'instruction publique. L'intérêt pour le chercheur est multiple. Elle est essentielle pour l'histoire de l'urbanisme mais aussi économique, sociale, sanitaire, culturelle, religieuse ou encore de l'éducation. Elle est un complément important de l'ensemble des séries et en particulier de la série D.

Série N : Biens communaux

Elle regroupe les titres de propriété et les baux concernant les terres labourables, les pâturages, les bois, les sources, les fontaines, les lavoirs et les bâtiments appartenant à la commune.

Série O : Travaux publics ; voirie ; moyens de transport ; cours d'eau et navigation

Elle contient les documents concernant la navigation et le régime des eaux (moulins, ports, canaux, ruisseaux...), les moyens de communication et l'exploitation des sources d'énergie, les plans d'alignement, le percement des rues. Série qui peut s'avérer riche pour l'histoire de l'urbanisme, économique et sanitaire.

Série P : Cultes

Cette série est souvent pauvre (et parfois même inexistante). On y trouvera des éléments sur les différents cultes (érection d'évêchés, nomination de curés, conseil des fabriques, communautés religieuses...). Elle intéresse, avant tout, l'histoire religieuse, mais aussi l'histoire politique.

Série Q : Assistance et prévoyance

Elle rassemble les archives des bureaux de bienfaisance, des œuvres charitables et des établissements hospitaliers. Elle intéresse, avant tout, l'histoire sociale et par conséquent l'histoire sanitaire et économique.

Série R : Instruction publique ; sciences, lettres et arts

Elle regroupe les archives des écoles primaires, salles d'asiles (écoles maternelles), écoles professionnelles, écoles de musique et de dessin, collèges municipaux, sociétés savantes, bibliothèques municipales, musées, théâtres et expositions. Elle est essentielle pour le chercheur qui s'intéresse à l'histoire de l'éducation, la vie et politique culturelles de la ville.

Série S : Divers

Le contenu de cette série varie selon les localités.

Série W : Archives contemporaines (documents postérieurs à 1940)

En 1983, un certain nombre de services d'Archives municipaux ont abandonné le cadre de classement par séries, pour le système de classement adopté depuis 1979 par les services d'Archives départementaux. Le numéro de versement est attribué suivant l'ordre d'arrivée.

Série Fi : Documents figurés

Documents rentrés par voie extraordinaire (dépôt, don ou achat)

1 Fi. Pièces de dimensions > 24 x 30 cm.

2 Fi. Pièces de dimensions < 24 x 30 cm.

3 Fi. Négatifs photographiques.

4 Fi. Diapositives.

5 Fi. et numéros suivants. Collections factices de cartes, plans ou autres documents figurés (exemple : photographie, géomètre..).

Série Mi : Microfilms.

- 1 Mi. Microfilms de complément.
- 2 Mi. Microfilms de sécurité.
- 3 Mi. Microfilms de substitution.
- 4 Mi. Microfilms de documentation.
- 5 Mi. Microfilms d'état civil [de Salt Lake City].

• **Orientation bibliographique**

Pour travailler sur le contenu de ces fonds, il est indispensable d'utiliser :

État des inventaires des Archives départementales, municipales et hospitalières au 1^{er} janvier 1983. Paris, Archives nationales, 1984, tome 1 (Ain à Manche) et tome 2 (Marne à Saint-Pierre et Miquelon).

Les guides publiés par les services d'archives permettent de connaître l'histoire des villes et de leurs archives ainsi que le contenu de leurs fonds.